

*Proposition présentée par les députés :  
Caroline Marti, Jennifer Conti*

*Date de dépôt : 11 mai 2020*

**Proposition de motion**  
**Pour ne laisser personne sur le bord du chemin : soutenons les assuré-e-s**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- Que le paiement des primes d'assurance maladie et les frais de santé représentent des charges financières importantes pour les ménages genevois ;
- Que la crise sanitaire actuelle a réduit brutalement les revenus de certains ménages, que ce soit de manière temporaire ou sur le long terme ;
- Que les subsides d'assurance maladie sont calculés sur la base du revenu déterminant unifié (RDU) de deux années auparavant ;
- Qu'il est possible de demander une réévaluation des subsides d'assurance maladie mais uniquement si la baisse de revenu du ménage excède 20% et ce sur une durée d'au moins 6 mois ;
- Qu'à Genève, parmi les ménages et les précaires, jusqu'à 30% d'entre eux renoncent à des contrôles de santé ou des soins pour des raisons financières<sup>1</sup> ;

---

<sup>1</sup> [https://www.ecolelasource.ch/wp-content/uploads/Guinchard\\_Schmittler\\_Gerber\\_2019\\_Reiso.pdf](https://www.ecolelasource.ch/wp-content/uploads/Guinchard_Schmittler_Gerber_2019_Reiso.pdf)

- Que la participation financière au soins (quote-part) et le montant de la franchise sont certainement des causes de renoncement à des soins ou contrôle de santé ;
- Qu'en situation d'épidémie telle que celle du COVID-19, le renoncement à des soins ou à des contrôles de santé constitue un risque qui peut s'avérer fatal pour les particuliers et augmente les risques de propagation du virus ;

Invite le Conseil d'Etat à :

- A permettre une réévaluation des subsides dès le premier mois de réduction du revenu du ménage ;
- A renforcer le service de l'assurance maladie (SAM) pour limiter la durée de traitement de ces demandes ;
- A prendre en charge, par l'Etat, et pour les ménages éligibles à un subside d'assurance maladie au sens de l'article xxx de la loi yyy, les frais non couverts par l'assurance maladie (franchise et quote-part) pour tout contrôle ou traitement lié à une infection au COVID-19 ;
- A faire connaître ces mesures par une campagne d'information via notamment l'achat d'encarts publicitaires pour soutenir du même coup les médias locaux.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Les primes d'assurance maladie qui augmentent chaque année pèsent toujours un peu plus dans le budget des ménages et ce, malgré l'augmentation des subsides votés par peuple le 19 mai 2019.

Or, la crise actuelle liée au COVID-19 a réduit brutalement les revenus de bon nombre de ménages qui risquent de ne plus être en mesure de s'acquitter de leurs primes.

Par ailleurs, le droit à un subside d'assurance maladie est calculé sur la base du revenu du ménage (RDU) de deux années auparavant. Il ne tiens donc pas compte du revenu actuel du ménage.

Certes, il est possible de demander une réévaluation de son droit au subside mais à deux conditions qui, cumulativement, sont limitantes et ne permettent pas d'octroyer le soutien immédiat et nécessaire aux familles temporairement en difficulté. En effet, pour demander une réévaluation de ses subsides d'assurance maladie, il faut que sa perte de revenu soit supérieure à 20% sur une durée de plus de six mois.

Or, bon nombre de ménages ont besoin de ce soutien financier pour payer leurs primes immédiatement et ne sauront attendre six mois.

La présente motion demande donc au Conseil d'Etat de réduire ce délais d'attente pour permettre de demander une réévaluation de leurs subsides dès le premier mois de baisse de revenu.

Etant donné que cette mesure engendra une augmentation des dossiers à traiter par le service de l'assurance maladie (SAM) et que pour que cette mesure touche sa cible, les décisions doivent pouvoir être données dans un délai très court, la motion demande également de renforcer le service des assurances maladie, déjà sous-doté en personnel avant le début de la crise COVID-19.

Le deuxième volet de cette motion concerne la participation financière des assurées au frais de santé. Le renoncement aux soins pour des raisons financières est malheureusement une réalité en Suisse et à Genève. En effet, parmi les ménages les plus défavorisés, jusqu'à 30% d'entre eux renoncent à des soins ou contrôles médicaux. Face à une épidémie de la gravité et de l'ampleur de celle que nous connaissons actuellement, le renoncement à des contrôles ou des soins médicaux pourrait s'avérer fatal pour les personnes concernées et auraient des conséquences grave sur la propagation de l'épidémie. Il est donc impératif de lever l'ensemble des obstacles qui pourraient dissuader certaines personnes à se faire tester ou se faire soigner suite à une (probable) infection au COVID-19.

Cette présente motion propose donc que l'Etat prennent en charge, pour les personnes bénéficiant de subsides d'assurance maladie, les frais non couverts par les assurances maladie soient les quote-part et la franchise.

Finalement, nul ne sert de mettre en place des mesures de soutien si leurs potentiel-le-s bénéficiaires n'en sont pas informé-e-s. Cette motion propose donc de mener une campagne d'information sur ces nouvelles mesures de soutien aux assuré-e-s par voie, notamment d'encart publicitaire dans les médias locaux. Cela permet ainsi de poursuivre un double objectif, informer les bénéficiaires et soutenir indirectement les médias locaux, eux aussi très fortement touchés par la crise.

En vertu de ce qui précède, les auteurs vous remercie de faire bonne accueil à cette motion.